

exigeait de lui une nouvelle convention qui devait lui enlever ses dernières ressources les plus liquides, les douanes de Tampico et de la Vera-Cruz, sur la moitié desquelles il devait consentir une délégation en faveur de la France. Si cette convention n'était pas acceptée, le maréchal avait l'ordre de se replier immédiatement et d'abandonner Maximilien à ses seules forces. Le ressentiment de la famille impériale s'exhala en plaintes amères et transpira même jusqu'à l'extérieur du palais. Les révélations de l'avenir justifieront cette phrase, qui, nous l'affirmons, fut prononcée par Maximilien en présence de son entourage : « Je suis joué : il y avait une convention formelle intervenue entre l'empereur Napoléon et moi, sans laquelle je n'eusse jamais accepté le trône, qui me garantissait absolument le secours des troupes françaises jusqu'à la fin de l'année de 1868. » En effet, on ne l'ignore pas à Londres, ce traité secret existait.

Maximilien comprit qu'il ne lui restait plus qu'un parti, celui de l'abdication. Le 7 juillet, il prit la plume pour signer la déchéance de la monarchie : la souveraine du Mexique arrêta sa main. C'est alors que, mue par un sentiment généreux, mais irréfléchi, l'impératrice Charlotte, bravant les fatigues d'une longue traversée et les fièvres des terres chaudes, franchit les mers. Elle espérait gagner sa cause à Paris et à Rome, c'est-à-dire trancher favorablement les trois questions qui devaient décider du sort de la monarchie, le maintien et l'augmentation du corps d'occupation, un secours financier et l'obtention d'un concordat ecclésiastique. Si son entreprise n'était pas couronnée de succès, l'Empereur, après avoir remis ses pouvoirs à la nation, devait rejoindre sa courageuse et digne compagne en Europe. La cour de

Mexico s'aveuglait elle-même sur la situation; mais, de leur côté, les confidents intimes, qui ne pouvaient se faire à l'idée d'abandonner leurs grandes positions, poussèrent l'impératrice à s'embarquer. Le 8 juillet, le journal officiel de Mexico annonçait que l'impératrice partait pour l'Europe, où elle allait traiter les affaires du Mexique et régler diverses matières internationales. C'était faire allusion au voyage de Rome, pour rassurer et le clergé et les détenteurs de biens nationaux. Afin d'assurer les frais de route de l'auguste voyageuse, il fallut, le trésor se trouvant épuisé, recourir à la caisse *des eaux* * pour une somme de 60,000 piastres.

Un incident pénible, à tous égards, signala le passage de l'impératrice dans le port de la Vera-Cruz. Le département de la marine mexicaine, à qui avait été ouvert spontanément par le maréchal un crédit de cinq cent mille francs destiné à créer un service de gardes-côtes, en vue de la contrebande qui frustrait les douanes de leurs recettes, ne possédait pas une embarcation et n'avait même pas songé à en faire préparer une pour sa souveraine. L'impératrice Charlotte, arrivant sur le môle, ne trouva qu'un canot français à ses ordres : elle refusa nettement de naviguer à l'ombre de notre pavillon pour se rendre au bâtiment qui chauffait en rade. Le mécontentement dont Sa Majesté donna, sur le quai, des signes non équivoques, indiquait assez clairement qu'elle s'éloignait du sol mexicain le cœur ulcéré contre le gouvernement français.

Ce départ, qui fut considéré comme un suprême et dernier

* Caisse qui contenait les impôts prélevés pour les travaux consacrés à préserver Mexico des inondations.

effort du régime monarchique, fut le signal de grandes démonstrations juaristes. Les symptômes de dissolution se manifestèrent ouvertement dans l'armée des impériaux; et la légion belge, affaiblie déjà par les désertions, commença à se mutiner, en même temps que la frontière du Nord se mettait en feu. Le général Douay annonçait que tout le pays était coupé par la cavalerie républicaine. Le général Olvera se laissait enlever un convoi défendu par 250 Autrichiens et 1,600 Mexicains, dont une partie passait à Escobedo victorieux. Le général Méjia allait succomber en perdant définitivement le port de Matamoros, et se voir forcé de rentrer presque seul par mer à la Vera-Cruz. Au Sud, les troupes de Parras faisaient défection. Le colonel Medina trahissait l'empire en soulevant la ville centrale de Tula, et les caisses vides de l'État ne pouvaient fournir la solde aux troupes de Lopez et de Quiroga, qui se débandaient. De plus, le Trésor français recevait l'ordre de ne plus compter une piastre aux bataillons de *cazadores* que le général en chef avait pris sur sa responsabilité de payer jusque-là. A l'annonce de tous ces désastres, le maréchal crut sage de se porter de sa personne sur la frontière du Nord, où l'orage s'amoncelait. Il fit former aussitôt une colonne légère qui, de concert avec la contre-guérilla française, reçut mission d'opérer à travers les zones de soulèvement. Avant de quitter Mexico, le général en chef s'était présenté au palais dans l'espoir de prendre les ordres de l'empereur : il n'avait pas été reçu.

De quel œil, en effet, Maximilien pouvait-il considérer le représentant de la France? D'ailleurs, l'empereur du Mexique n'avait pas encore pris de décision quant à la nouvelle convention proposée, et il préférait se renfermer dans

le silence. A peine arrivé à San-Luis, le 20 juillet, le maréchal envoyait au palais de Mexico un résumé de la situation du pays, et annonçait « qu'on ne pouvait plus laisser seule la légion belge dans la ville de Monterey, car elle n'était pas sûre. L'esprit d'indiscipline parmi cette troupe avait pris de telles proportions, que le général Douay n'avait pas osé exécuter l'ordre qu'il avait reçu de la licencier, par crainte de provoquer une révolte armée. » En terminant cette lettre, le maréchal, obéissant aux instructions formelles de l'empereur Napoléon, disait à Maximilien : « Je ne puis rien entreprendre avant de connaître la solution que Sa Majesté donnera à la note que la France vient de lui envoyer, et dont la dernière partie prescrit la concentration immédiate des troupes françaises, dans le cas où l'Empereur n'acquiescerait pas à la substitution d'une convention nouvelle au traité de Miramar. »

Quinze jours après, un courrier de Maximilien arrivait à Peotillos, où se trouvait notre quartier général, et remettait au maréchal une lettre plus funeste encore que le triste décret du 3 octobre, qui avait dû être arrachée à la faiblesse du souverain par un ministère affolé de peur, au bruit de l'insurrection qui gagnait le cœur même de l'empire. Il faut, de plus, affirmer que, sans certaines insistances des plus vives, l'empereur ne consultait même pas le général en chef, et appliquait immédiatement l'état de siège à tout le territoire.

Mexico, 7 août 1866.

Mon cher maréchal,

Par deux décrets en date du 1^{er} août, j'ai déclaré l'état de siège dans les départements qui m'ont paru le plus agités en ce

moment. Ce sont, d'une part, les départements de Michoacan et de Tancitaro; de l'autre, les départements de Tuxpan, de Tullancingo et le district de Zacatlan (département de Tlaxcala).

Je dois vous faire part, à ce sujet, que plusieurs membres de mon ministère m'invitent à déclarer l'état de siège dans tout l'empire. Ils prétendent que le seul moyen d'arriver à la pacification du pays, et même d'obtenir de l'ordre dans l'administration et dans les finances, c'est de mettre le pouvoir entre les mains des commandants supérieurs militaires qu'on choisirait, partout où ce serait possible, parmi les officiers français. Cette mesure ne peut avoir son effet légal que si les départements sont déclarés en état de siège.

La question est très importante : elle touche aux plus sérieux intérêts, et je n'ai pas voulu prendre de décision avant de connaître votre opinion. Vous venez de parcourir une grande partie de l'empire; vous avez vu de très près la situation dans laquelle se trouvent les divers départements, et, mieux que personne, vous êtes en mesure de m'éclairer de vos lumières et des observations que vous avez faites par vous-même.

Il me serait donc agréable de savoir si vous croyez nécessaire de déclarer l'état de siège dans tout l'empire, s'il convient particulièrement de le déclarer dans certains départements et quels seraient ces départements; enfin, si vous êtes disposé à me désigner les officiers français qui pourraient être nommés commandants supérieurs dans les départements mis en état de siège. Je ne doute pas que vous ne consentiez à venir encore, dans cette circonstance, en aide à mon gouvernement.

Votre très affectionné,

MAXIMILIEN.

Le maréchal, à qui on a prêté si complaisamment des rêves d'ambition personnelle, que pouvait certes favoriser l'offre

d'une pareille dictature militaire, à une époque aussi critique pour la couronne, répondit de son bivouac à l'empereur :

Peutillos, 10 août 1866.

Sire,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Majesté de sa lettre du 2 août courant, par laquelle Elle veut bien me demander mon avis sur l'opportunité de la mise en état de siège de tout ou partie du territoire de l'empire mexicain, en m'invitant à lui faire connaître les officiers français qui pourraient être nommés commandants supérieurs dans les départements ou districts mis en état de siège.

Ainsi que le fait remarquer Votre Majesté, la question est très importante et touche aux plus sérieux intérêts.

L'état de siège, en effet, constitue un état transitoire par lequel tous les pouvoirs sont réunis entre les mains de l'autorité militaire, état qui modifie singulièrement le système des rouages administratifs et judiciaires et qui place les citoyens dans une situation anormale et tendue.

C'est également dans l'intérêt d'une mesure générale et dans un moment de grande crise imprévue, que l'autorité souveraine a recours à ce moyen extrême pour indiquer que la force est le seul argument qui lui reste à employer.

Est-ce le cas aujourd'hui d'appliquer cette mesure à l'empire mexicain? Je ne le crois pas, et je demande à l'empereur la permission de lui démontrer que la mesure est inutile.

L'état de guerre, qui est pour ainsi dire l'état normal de ce pays depuis cinquante ans, et qui ne se modifiera qu'à la longue, ne donne-t-il pas toutes les facilités désirables pour obtenir par la force ce que ni la persuasion, ni les efforts d'une administration normale n'ont pu créer?

La substitution d'une seule autorité à toutes les autres, d'un

seul pouvoir à tous ceux qui régissent la société, ne saurait donner plus d'unité à la marche du gouvernement, qu'autant que les autorités, momentanément suspendues (car l'état de siège, je le répète, ne peut être que transitoire), seraient, en même temps et partout, remplacées par d'autres sur la valeur et la foi desquelles on pût compter.

N'est-il pas plus naturel d'agir que d'édicter, et, dans l'état de guerre incontestable où se trouve le pays, la transition pour arriver à l'état de siège n'est-elle pas simple et facile? Les généraux, les commandants supérieurs existent partout ou à proximité des points sur lesquels leur action pourrait devenir indispensable.

Les cours martiales fonctionnent dans toute l'étendue de l'empire. L'état de siège donnera-t-il plus de force, plus d'action, plus de prestige à l'autorité militaire? Non, Sire, il supprimera tout simplement l'action directe des autorités civiles.

On peut arriver au même but sans effrayer personne, en restant dans l'état de guerre, sans sortir de la légalité et en remaniant les personnels administratif, judiciaire et financier.

Dois-je maintenant, comme corollaire du sentiment qui me pousse à rejeter la mise en état de siège, sauf dans des cas urgents et dans des localités données, mais toujours très transitoirement, ajouter aux considérations générales que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Votre Majesté les considérations tirées de la situation propre de l'armée française au Mexique, dans les circonstances actuelles, alors qu'elle a remis depuis deux ans à l'autorité mexicaine tous les pouvoirs qu'elle exerçait avant l'arrivée du souverain?

Quel que soit mon désir de mettre à la disposition de Votre Majesté tous les officiers dont elle aurait à me faire la demande, il est des limites que je ne saurais dépasser.

Je ne pourrais, en effet, au moment où une portion de l'armée

française se dispose à quitter le sol mexicain, désorganiser ses cadres et la priver de ses officiers supérieurs, les seuls qui puissent avoir assez d'autorité pour exercer des fonctions de commandants supérieurs de départements en état de siège.

Je puis encore moins songer à éloigner de leurs troupes les officiers supérieurs appartenant à des corps destinés à rester au Mexique.

Et, enfin, serait-il prudent, lorsque déjà deux fonctionnaires de l'armée française remplissent deux des plus importantes charges dans le gouvernement mexicain, serait-il prudent, oserai-je dire à Votre Majesté, d'augmenter la dose de responsabilité qui nous incombe, en absorbant tous les pouvoirs dans l'intérieur, en annihilant tous les éléments nationaux sur lesquels Votre Majesté s'est appuyée jusqu'à ce jour et qui peuvent être encore utilisés?

En un mot, l'état de siège deviendrait la source d'un vif mécontentement, il donnerait le prétexte à une désaffection générale, qui s'étendrait du souverain du Mexique, paraissant désespérer de son peuple, à la puissance alliée dont l'action ne se ferait plus sentir que par des rigueurs ordonnées uniquement par des officiers français; il imputerait à vos alliés tout l'odieux des mesures exceptionnelles. L'état de siège, dans ces conditions, augmenterait le nombre des ennemis de l'empire et pourrait donner créance à la calomnie, employée par les dissidents pour surexciter l'esprit national: à savoir que la France est venue au Mexique dans un but de conquête.

Obliger les préfets, les sous-préfets à adresser aux généraux et aux commandants supérieurs, quelle que soit leur nationalité, des rapports politiques sur l'état du pays et sur ses besoins, leur retirer la disposition d'aucune troupe sans l'assentiment de l'autorité militaire, à laquelle ils devront adresser une réquisition par écrit, créer enfin une sorte de solidarité entre les deux pou-

voirs au lieu de les poser en antagonistes, pousser activement l'organisation d'une bonne gendarmerie, tels sont les moyens qui me paraîtraient d'abord devoir être essayés.

Votre Majesté me pardonnera cette longue exposition, qui m'est dictée par le désir sincère que j'ai de lui être utile en toutes choses, et par la crainte que j'aurais de voir engager la question dans une voie qui serait plus nuisible qu'utile.

C'est avec le plus profond respect, Sire, etc.

BAZAINE.

Sans ce langage, digne du peuple français, les rigueurs de l'état de siège désolaient le Mexique entier, et les Américains, déjà prêts à franchir pour la seconde fois * la frontière du Rio-Bravo, venaient provoquer le drapeau tricolore, que notre armée, moins patiente que notre politique, n'eût certes pas laissé humilier.

* Les Américains noirs s'étaient déjà emparés, quelques mois auparavant, de Bagdad, occupée par les impérialistes, et l'avaient évacuée après y avoir exercé le pillage. Bagdad avait été aussitôt réoccupée par les Français.

XI

Au moment même où le maréchal Bazaine, opérant dans le nord du Mexique pour relever la cause impérialiste, répondait à l'empereur Maximilien qu'il ne pouvait approuver la mise en état de siège de tout le territoire, le bateau de la Compagnie transatlantique, *Impératrice Eugénie*, battant pavillon impérial, débarquait soudainement la souveraine du Mexique au port de Saint-Nazaire, le 8 août 1866 au matin. La surprise des autorités locales, qui s'empressèrent de signaler cet événement à Paris, fut moins vive encore que celle de la cour des Tuileries. Notre gouvernement était loin de s'attendre à une visite, dont l'annonce, on se le rappelle, provoqua une grande émotion dans notre capitale. Car l'opinion publique pressentait déjà de mystérieux incidents dans ce drame mexicain, dont les situations se nouaient de plus en plus. La veille encore de ce débarquement, le *Mémorial diplomatique* et certaines feuilles qu'on savait puiser leurs inspirations dans les régions officielles, venaient de protester, « se disant autorisés à dénoncer comme une insigne